

46 48

DISTR.  
LIMITEE  
E/CN.14/Stat/L.13  
10 mai 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Deuxième Conférence des statisticiens africains  
26 juin 1961  
Tunis, Tunisie  
Point 5(b) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION REGIONALE A L'ENQUETE STATISTIQUE SUR L'AFRIQUE

216

Note du secrétariat

PREMIERE PARTIE : RESULTATS OBTENUS JUSQU'A CE JOUR

1. Le rapport de la première Conférence des statisticiens africains met en jeu la coopération régionale (y compris la coopération entre le secrétariat et les services nationaux) pour les aspects suivants de l'enquête statistique sur l'Afrique :

- Centres de formation à l'intention du personnel des cadres intermédiaires
- Echanges d'expérience en matière d'enquêtes sur le terrain;
- Publication d'études méthodologiques;
- Aide aux pays pour la publication périodique de séries statistiques;
- Etablissement d'une bibliographie des publications statistiques africaines;
- Centres de démonstration;
- Moyens de formation en cours d'emploi;
- Exploitation d'un atelier de mécanographie par le secrétariat.

La Conférence a recommandé (paragraphe 45 de son rapport) que le secrétariat établisse des propositions provisoires de coopération régionale, en se fondant sur les programmes nationaux préparés dans le cadre de l'enquête statistique.

2. Les missions accomplies par les statisticiens du secrétariat et par un conseiller régional nommé au titre du programme régional d'assistance technique dans sept pays nord-africains et onze pays de l'Afrique de l'Ouest, au cours des mois qui ont suivi la conférence, ont permis de passer en revue les besoins des pays intéressés et les formes de coopération qui pourraient utilement être adoptées. Le secrétariat a pu ainsi se faire une idée des possibilités de coopération régionale avant même d'avoir reçu les programmes nationaux relatifs à l'Enquête statistique. D'autre part, deux réunions des chefs de service de statistique organisées à l'échelon régional par le Secrétaire exécutif, avec la participation de statisticiens du secrétariat, ont apporté des renseignements et des idées utiles. La première de ces réunions s'est tenue à Nairobi du 30 mai au 3 juin 1960, avec la participation de deux statisticiens de la CEA et des chefs des services de statistique du Kenya, de l'Ouganda, du Tanganyika, de l'Afrique orientale et de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland. La deuxième a eu lieu au Caire du 21 au 24 novembre 1960, avec la participation de deux statisticiens de la CEA, d'un conseiller statistique des Nations Unies et des chefs des services de statistique de l'Éthiopie, de la Libye, du Maroc, du Soudan et de la RAU. Le Service de statistique tunisien, qui n'avait pu se faire représenter à la réunion, a toutefois fourni une documentation. On trouvera ci-après l'ordre du jour de ces réunions :

Réunion de Nairobi

- i) Enquête statistique sur l'Afrique
- ii) Programme régional de coopération en 1961
  - a) Formation
  - b) Voyage d'étude
  - c) Autres projets
- iii) Réunion de la CEA en 1961
- iv) Questions diverses (travaux du secrétariat dans le domaine des statistiques commerciales).

Réunion du Caire

- i) Préparation de programmes nationaux pour l'Enquête statistique sur l'Afrique
- ii) Projets à exécuter en coopération en 1961 :
  - a) Voyage d'étude sur les techniques d'enquêtes sur le terrain
  - b) Formation en cours d'emploi destiné au personnel d'encadrement
  - c) Centres de formation pour le personnel des cadres intermédiaires
- iii) Rapport du secrétariat de la CEA sur la préparation de la deuxième Conférence des statisticiens africains et d'autres activités prévues en 1961.

3. La coopération du secrétariat avec les pays africains a revêtu jusqu'ici les formes suivantes :

- i) Missions de membres du secrétariat dans certains pays (Ethiopie, Soudan, Libéria, etc.) afin de les aider, les conseiller à établir des programmes à long terme de développement statistique;
- ii) Missions de courte durée d'experts statisticiens en matière d'enquêtes sur le terrain (Tunisie et Soudan);
- iii) Aide à un certain nombre de pays pour l'établissement de leurs programmes d'assistance technique et envoi au Siège des Nations Unies des recommandations pertinentes;
- iv) Consultations avec les gouvernements en ce qui concerne les enquêtes démographiques et les recensements de la population prévus dans un proche avenir;
- v) Coopération avec le Gouvernement de la RAU à une étude particulière portant sur l'évaluation des résultats du recensement de la population de 1960;
- vi) Organisation, en collaboration avec le Gouvernement du Ghana, d'un voyage d'étude sur le recensement de la population exécuté à Accra en 1960

## vii) Centres de formation :

- Coopération avec le Gouvernement du Maroc à l'établissement d'un centre sous-régional, où l'enseignement serait donné en langue française, à l'intention du personnel du niveau des attachés statisticiens;
- Coopération avec le Gouvernement du Ghana à l'établissement d'un centre sous-régional, où l'enseignement serait donné en anglais, à l'intention des aides-statisticiens;
- Coopération avec le Gouvernement de l'Ethiopie à l'établissement d'un centre de formation où l'enseignement serait donné en anglais, à l'intention du personnel des cadres intermédiaires (niveau du registered statistical assistant pour la première période d'enseignement)
- Création, en collaboration avec le Gouvernement de la République Centrafricaine, d'un centre de formation, où l'enseignement serait donné en français, à l'intention d'agents de niveaux divers, à partir de celui des employés de bureau;
- Aide à divers gouvernements en vue de la création de centres de formation nationaux destinés au personnel statistique des cadres intermédiaires;

viii) Collaboration avec les Gouvernements de la France et du Gabon et certaines institutions des Nations Unies à l'organisation d'un centre de démonstration d'enquêtes sur les ménages, à l'intention de participants d'expression française, qui se tiendra à Libreville (Gabon), en août 1961.

- ix) Dispositions en vue de la formation en cours d'emploi de trois statisticiens de la région;
- x) Dispositions à prendre pour affecter au secrétariat cinq conseillers régionaux ayant pour rôle d'aider les pays grâce à des missions de courte durée. Trois de ces conseillers (un démographe et deux experts des techniques de sondage) sont déjà nommés;

- xi) Dispositions préliminaires en vue de l'installation d'un atelier de mécanographie et du recrutement de son personnel (cf. par. 56 du rapport de la première Conférence des statisticiens africains);
- xii) Préparation d'un projet de bibliographie des publications statistiques africaines;
- xiii) Publication d'"Informations statistiques" destinées à faciliter la diffusion des renseignements.

## DEUXIEME PARTIE : PROJETS PREVUS ET POLITIQUE FUTURE

4. Les projets du secrétariat en ce qui concerne la coopération régionale dans le cadre de l'Enquête statistique sur l'Afrique portent sur les questions suivantes :

- i) Services consultatifs régionaux : création d'un service de missions d'experts;
  - ii) Voyages d'étude;
  - iii) Centres de formation;
  - iv) Moyens de formation en cours d'emploi;
  - v) Atelier de mécanographie;
  - vi) Publications statistiques et "Informations statistiques" de la CEA;
- Ces deux derniers points font l'objet de documents distincts (E/CN.14/Stat/L.15 et 19); les autres sont traités ci-après.

5. La création de services consultatifs régionaux, financée par le budget d'assistance technique des Nations Unies, a pour objet de mettre à la disposition des pays africains des experts hautement qualifiés dans des domaines spécialisés, pour de courtes missions dont la durée ne doit pas normalement dépasser quatre à six mois. Ces experts seront envoyés auprès des gouvernements africains, sur demande adressée au Secrétaire exécutif de la Commission. La nature des besoins doit normalement être telle qu'un spécialiste puisse y pourvoir dans des délais assez brefs, sa tâche consistant, notamment, à indiquer les méthodes d'exécution à adopter dans tel ou tel cas.

6. Il s'agit, pour le moment, d'une expérience dont l'avenir dépendra de la mesure dans laquelle elle se révélera utile en pratique. Etant donné qu'il est difficile de recruter des spécialistes hautement qualifiés pour de courtes périodes, on a pensé qu'en tablant sur une série de missions de brève durée dans un même domaine, il deviendrait possible de recruter des experts pour une année ou plus. Jusqu'ici, le secrétariat a fait le nécessaire en ce qui concerne les techniques de sondage et la démographie.

Il serait reconnaissant aux gouvernements de lui indiquer dans quels autres domaines ils auraient besoin de services d'experts pour de courtes périodes, car il se peut que le nombre de missions éventuellement nécessaire justifie le recrutement d'autres experts régionaux pour un an ou deux.

7. Le service des missions d'experts organisera des programmes régionaux, conseillera les pays pour l'établissement des programmes statistiques et les aidera à définir leurs besoins en matière d'assistance technique.

8. On se propose d'organiser deux voyages d'étude pendant le deuxième semestre de 1961, au titre du programme d'assistance technique. En premier lieu, les participants à la deuxième Conférence des statisticiens africains seront invités par le Bureau de statistique tunisien à suivre les travaux de l'enquête agricole et de l'enquête sur l'artisanat qui se dérouleront en Tunisie (cf. le numéro de janvier 1961, des "Informations statistiques" de la CEA, en dernière page). Ce voyage aura lieu immédiatement après la Conférence et durera de 4 à 6 jours. Les Nations Unies verseront une indemnité journalière aux participants. Le deuxième voyage d'étude sera organisé en septembre/octobre 1961 et consistera à suivre le déroulement de l'enquête par sondage à objectifs multiples qui doit avoir lieu pour l'ensemble du Maroc et du recensement de l'agriculture et des enquêtes sur le terrain qui pourraient être en cours d'exécution dans la RAU à cette époque. Les Nations Unies prendront à leur charge les frais de voyage et de subsistance d'environ dix participants (pour l'enquête marocaine par sondage, cf. le numéro d'avril 1961 des "Informations statistiques").

9. De l'avis du secrétariat, les voyages d'étude organisés à l'occasion d'enquêtes sur le terrain sont l'une des formes les plus utiles que puisse prendre la coopération régionale, eu égard aux conditions dans lesquelles sont effectués actuellement, en Afrique, la plupart des travaux statistiques. On retrouve la même idée au paragraphe 34 du rapport

de la première Conférence des statisticiens africains. Le secrétariat accueillera donc très volontiers toutes suggestions tendant au développement de telles activités en 1962 et en 1963.

10. Pour ce qui est de la formation du personnel des cadres intermédiaires, le secrétariat préconise une politique très souple tendant à créer des centres sous-régionaux ou en favoriser la création.

On aboutirait ainsi à constituer un réseau de centres sous-régionaux, judicieusement situés, qui dispenseraient une formation en langue anglaise ou française, suivant les cas, aux niveaux correspondant aux besoins de chaque sous-région. C'est ainsi que le centre marocain accueillerait vraisemblablement des administrateurs, les centres ghanéens et éthiopiens se consacrant à la formation des cadres intermédiaires et celui de Bangui à celle du personnel de niveau un peu supérieur à celui des employés de bureau. Il reste à déterminer dans quelle mesure les possibilités offertes par les centres de formation nationaux doivent être complétées par la création de centres sous-régionaux. Au stade actuel, la République malgache et la Nigéria ont indiqué qu'elles préféreraient créer leurs propres centres avec l'appoint de l'assistance technique des Nations Unies et le secrétariat procède actuellement à des échanges de vues sur le même sujet avec d'autres pays. Le secrétariat estime que le programme d'études d'un centre régional doit, dans toute la mesure du possible, correspondre à un niveau d'examen bien défini en mathématiques et en statistique élémentaire, tel que celui de l'Association of Incorporated Statisticians pour les stagiaires d'expression anglaise et des diplômes de l'Institut français de la statistique pour les stagiaires d'expression française. Il considère que les diplômes décernés par les centres prendraient ainsi une valeur qui serait plus facilement reconnue dans l'ensemble de la région.



11. A la réunion tenue au Caire par les chefs des services de statistique de la sous-région en novembre 1960, tous les pays participants ont proposé d'accueillir le personnel des services de statistique d'autres pays africains désireux d'étudier l'organisation des services nationaux, suivre l'exécution de tel ou tel projet ou recevoir une formation en cours d'emploi dans tel ou tel secteur de la statistique. Le Gouvernement tunisien, qui n'était pas représenté à la réunion a, depuis lors, indiqué qu'il était prêt à faire de même. Les demandes d'aide financière pour de telles visites seront favorablement accueillies par les Nations Unies, dans la mesure où les possibilités budgétaires le permettront. Les services de statistique intéressés sont priés d'adresser leurs suggestions au secrétariat à titre officieux. La CEA n'a reçu jusqu'ici qu'un petit nombre de demandes concernant la formation en cours d'emploi. Des dispositions ont été prises pour que trois fonctionnaires reçoivent ce genre de formation au Ghana et en Tunisie. Les moyens auxquels la CEA peut faire appel se trouvant tous sur le continent africain, le secrétariat attacherait du prix à connaître dans quelle mesure les pays entendent éventuellement en profiter.

12. On se propose d'organiser un cycle d'étude relatif aux enquêtes sur les ménages en 1961 ou en 1962 et un autre sur les problèmes démographiques en 1962 (voir sur ce dernier point le document E/CN.14/Stat/L.11). Un cycle d'étude FAO/CEA sur l'utilisation des données des recensements agricoles est également prévu en 1961. Le secrétariat recevra volontiers toutes suggestions concernant l'organisation de cycles d'étude sur d'autres questions. Il convient de noter toutefois que les chefs des services de statistique ne peuvent se faire représenter qu'à un nombre limité de réunions et que la convocation de certains groupes de travail est déjà prévue aux points 7(a) et 7(c) de l'ordre du jour provisoire.

13. Il importe de maintenir des contacts étroits entre le secrétariat et les pays membres d'une part et entre pays voisins d'autre part, pour étudier les possibilités pratiques de coopération régionale. Il existe divers moyens de la faire. Dans la résolution 23 (III) qu'elle a adoptée à sa troisième session, la Commission a prié le Secrétaire exécutif "d'entreprendre immédiatement une étude sur la possibilité de créer des bureaux sous-régionaux de la Commission pour traiter des problèmes d'intérêt sous-régional ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils pourraient être créés et de faire rapport à la Commission lors de sa quatrième session". Chaque bureau sous-régional ainsi créé disposerait d'un spécialiste chargé des questions de statistique. Cette tâche serait assumée, entre-temps, par le service des missions prévu au siège de la CEA.

14. Les contacts multilatéraux sont le meilleur moyen d'assurer la coordination lorsqu'il s'agit de projets intéressant plusieurs pays. A cet égard, les deux consultations organisées en 1960, à l'échelon sous-régional ont donné des résultats très encourageants. Comme ils l'ont fait au Caire, en 1960, les chefs des services de statistique peuvent, en deux ou trois jours de consultations officieuses, régler toute une série de questions pratiques. Si la Conférence le jugeait utile, ces consultations sous-régionales pourraient être organisées de façon régulière au cours de la période séparant deux conférences des statisticiens africains, du moins dans les régions où la coopération est très active. De plus, comme suite à une recommandation formulée par la Commission à sa troisième session (par. 247 de son rapport), il serait utile d'établir un bref compte rendu des conclusions adoptées à ces réunions qui puisse être distribué aux divers pays de la région. On trouvera en annexe, à titre d'exemple, le résumé des conclusions adoptées à la réunion du Caire.

15. Bien que la première Conférence des statisticiens africains ait estimé (par.47 de son rapport) que les pays pourraient demander à la CEA de leur prêter son concours pour la reproduction ou l'impression des documents statistiques, le secrétariat n'a encore reçu aucune demande d'assistance en ce domaine et serait heureux de savoir si cette possibilité intéresse toujours les pays et dans quelle mesure ils voudraient en tirer parti. Il n'est pas inutile de signaler à ce propos qu'on a suggéré, à la réunion tenue à l'échelon sous-régional par les statisticiens de l'Afrique orientale à Nairobi, en mai 1960, que les statisticiens du secrétariat, à l'occasion de leurs missions dans les pays, établissent des rapports méthodologiques sur les travaux accomplis et que ces rapports soient distribués par les soins de la CEA à tous les pays africains.

## P R O J E T

Mars 1961

### Programme statistique régional des pays nord-africains pour l'année 1961

(Résumé des conclusions adoptées à la réunion des chefs des services de statistique, tenue au Caire en novembre 1960)

#### I. Centres de formation pour les cadres intermédiaires

##### A) CENTRE DE RABAT

Il a été signalé que l'on organise au Maroc un cours de 2 ans, pour la formation des cadres intermédiaires, qui commencera en octobre 1961.

Les représentants du Maroc ont officiellement annoncé que ce cours sera ouvert aux ressortissants des autres pays africains si ces derniers le désiraient.

La langue d'enseignement sera le français.

Les conditions d'admission pour les élèves marocains sont les suivantes:

- les candidats titulaires du baccalauréat, mathématiques élémentaires, seront admis sur titre,
- les candidats ayant le niveau de la 1ère partie ou de la 2ème partie du baccalauréat doivent passer un concours.
- les titulaires du diplôme de la 1ère partie du baccalauréat ou de la 2ème partie du baccalauréat (séries autres que mathématiques) bénéficieront d'une bonification. Les pays africains sont priés de se conformer à ces conditions pour effectuer le choix de leurs candidats éventuels.

Le niveau des cours sera celui de la division des ingénieurs des travaux statistiques de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (de l'I.N.S.E.E.) de Paris. Un chargé de cours, M. CAUSSE, a été désigné au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies. D'autres seront nommés par le Gouvernement marocain. Le représentant du

Maroc adressera volontiers des renseignements complémentaires, notamment sur le plan d'études et le programme des cours, au secrétariat de la CEA et aux autres pays intéressés.

Mesures d'exécution

- i) Le Service de statistique du Maroc enverra dès que possible tous renseignements utiles sur le cours au Service de statistique de la Tunisie (M. Bahroun) et au secrétariat de la Commission qui les communiquera aux autres pays éventuellement intéressés.
- ii) Un nombre limité de bourses de perfectionnement seront offertes dans le cadre du programme d'assistance technique des Nations Unies à des candidats qualifiés que désigneront les pays africains intéressés à ce cours. La Tunisie a officieusement indiqué qu'elle désirait présenter quatre candidats. Les formules de candidature seront distribuées avant la fin de juin 1961 aux pays qui se seront déclarés intéressés.

B) CENTRE D'ADDIS-ABEBA

Le représentant de l'Ethiopie a annoncé que son Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies poursuivaient des négociations en vue de la création, à Addis-Abeba, d'un Centre régional de formation de statisticiens des cadres intermédiaires. Le cours durera 9 mois et le niveau des études correspondra à celui des certificats décernés par l'"Association of Incorporated Statisticians" de Londres. La langue d'enseignement sera l'anglais. Le personnel enseignant sera fourni par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, la CEA et le Gouvernement éthiopien. Ce centre sera essentiellement destiné aux ressortissants de la Libye, de la RAU, du Soudan, de l'Ethiopie et de la Somalie, mais les candidatures provenant d'autres pays africains seront également bien accueillies.

Mesures d'exécution :

- i) Il est probable que le Gouvernement éthiopien et l'Organisation des Nations Unies signeront bientôt l'accord officiel et que le premier cours pourra commencer en octobre 1961;
- ii) L'Organisation des Nations Unies examinera les candidatures présentées par des pays autres que l'Ethiopie pour un nombre maximum de 10 bourses de perfectionnement qui couvriront le prix du voyage jusqu'à Addis-Abeba et retour, et les frais de subsistance et d'étude des boursiers au Centre envisagé;
- iii) Le Directeur du Centre se rendra vraisemblablement dans les pays intéressés au cours du deuxième trimestre de cette année, pour s'entretenir avec les gouvernements des questions relatives au Centre et se faire présenter les candidats.

C) Moyens de formation au Caire

Le représentant de la RAU a fourni des renseignements sur les moyens de formation existant au Caire. La note qu'il a remise à cet égard est jointe au présent programme. Actuellement, l'enseignement est destiné aux ressortissants de la RAU, mais le représentant de cet Etat a précisé que son Gouvernement pourra prendre en considération les candidatures de ressortissants d'autres pays de langue arabe. La langue d'enseignement est l'arabe.

Mesures d'exécution :

Les pays désireux d'utiliser les moyens offerts par la RAU sont priés de se mettre directement en rapport avec la Direction du recensement et de la statistique au Caire ou de faire connaître au secrétariat de la CEA à quel point de vue et dans quelle mesure ils s'y intéressent.

D) Documentation sur la formation

Il a été convenu à la réunion que chaque gouvernement devrait communiquer régulièrement aux pays intéressés les éléments utilisés pour l'enseignement, en particulier, les notes de cours, les programmes des cours et les plans d'étude destinés spécialement à la formation des statisticiens.

Mesures d'exécution :

Tous les pays sont priés de communiquer, dès que possible, la documentation susmentionnée au secrétariat de la Commission qui assurera la distribution aux autres pays intéressés.

II. Moyens de formations en cours d'emploi

Tous les pays participants ont offert de recevoir des statisticiens d'autres pays africains désireux d'étudier leur organisation statistique, de suivre l'exécution de tel ou tel projet ou de recevoir une formation en cours d'emploi dans une branche particulière de la statistique. Le Gouvernement tunisien, qui n'était pas représenté à la réunion du Caire a fait savoir, depuis, qu'il était disposé à offrir les mêmes facilités aux candidats présentés par d'autres pays africains.

Mesures d'exécution :

- i) Dans la mesure de ses crédits ouverts, l'ONU examinera favorablement les demandes de financement de ces stages. M. Mahajan prend actuellement toutes dispositions utiles pour permettre à un statisticien des cadres supérieurs du Soudan et à deux agents employés aux opérations locales de se rendre dans la RAU et en Tunisie pour y étudier, respectivement, l'organisation générale des statistiques et les techniques d'enquête sur le terrain.
- ii) Tous les services de statistique qui désirent bénéficier des facilités que le programme d'assistance technique des Nations Unies peut leur offrir dans ce domaine sont priés de présenter officiellement, dès que possible, leurs suggestions au secrétariat de la Commission. Des formulaires de candidature seront ensuite distribués par les voies officielles.

### III. Voyages d'étude et visites consacrées aux techniques d'enquête sur le terrain

Comme suite aux renseignements fournis par les pays représentés à la réunion du Caire et par la Tunisie au sujet des enquêtes sur le terrain qu'ils projettent d'entreprendre en 1961 et eu égard à leur désir de mettre en commun l'expérience acquise dans ce domaine important, les représentants de la CEA qui assistaient à la réunion ont indiqué qu'il était possible d'organiser deux voyages d'étude au cours du dernier semestre de l'année 1961, au titre du programme d'assistance technique.

#### A. Visite en Tunisie

Le service des statistiques tunisien invitera les participants à la deuxième Conférence des statisticiens africains qui doit s'ouvrir à Tunis le 26 juin 1961, à étudier sur place l'exécution de l'enquête agricole et de l'enquête sur les professions et métiers. Le voyage, qui aura lieu immédiatement après la Conférence, commencera vers le 7 ou 8 juillet et durera de quatre à six jours.

#### Mesures d'exécution :

- i) La CEA entamera des négociations avec le Gouvernement tunisien pour l'organisation de ce voyage. Le Gouvernement tunisien fournira vraisemblablement les moyens de transport et l'Organisation des Nations Unies versera aux participants une indemnité journalière de subsistance.
- ii) Des invitations officielles à ce voyage d'étude seront ensuite adressées à tous les gouvernements invités à la deuxième Conférence des statisticiens.

#### B. Voyage d'étude dans la RAU et au Maroc

On organisera pour octobre-novembre 1961, un voyage d'étude qui permettra aux participants de suivre l'enquête par sondage à objectifs multiples qui doit être effectué au Maroc à l'échelon national, le recensement de l'agriculture envisagé, ainsi que d'autres enquêtes sur le terrain



qui pourraient être alors en cours d'exécution dans la RAU. Tous les pays représentés à la réunion du Caire et la Tunisie se sont montrés très désireux de participer à ce voyage.

L'enquête marocaine aura pour objectifs principaux l'obtention de données statistiques valables à l'échelon national et pour 6 ou 8 régions économiques sur :

- la structure par âge de la population,
- le mouvement naturel de la population : mortalité et fécondité par âge,
- le chômage et l'emploi dans les villes,
- l'emploi et le sous-emploi dans les campagnes,
- les structures agraires, la production, le cheptel, l'équipement agricole, les consommations intermédiaires des exploitations agricoles dans les campagnes.

L'enquête générale, qui débute en octobre 1961, sera précédée d'une enquête pilote qui se déroulera de mai à juillet 1961.

Mesures d'exécution :

- i) Les services de statistique du Maroc et de la RAU sont priés de communiquer au secrétariat de la Commission tous renseignements utiles sur ces enquêtes sur le terrain et notamment leur calendrier, leurs objectifs, leur portée, les plans de sondage et l'organisation des travaux sur le terrain.
- ii) Le secrétariat de la CEA entamera des négociations avec les deux gouvernements hôtes qui fourniront vraisemblablement des moyens de transport. Les Nations Unies prendront à leur charge les frais de voyage et de subsistance de 8 participants.
- iii) Tous les pays intéressés seront officiellement priés, au moment voulu, de présenter des candidatures pour ce voyage d'étude, dès que les dispositions utiles auront été arrêtées avec les deux gouvernements hôtes.

#### IV. Centre de mécanographie du Caire pour le traitement des données du recensement

Les représentants de la RAU ont annoncé que leur Gouvernement avait entrepris l'exécution d'un programme de traitement des données des recensements de la population. Les machines IBM installées pour ces opérations comprennent six machines statistiques 101. Le Gouvernement de la RAU recevra avec plaisir tous observateurs qui voudraient étudier ces travaux mécanographiques.

##### Mesures d'exécution :

Un membre du service de statistique de la CEA se rendra bientôt dans la RAU pour poursuivre l'étude de ce projet avec la Direction des statistiques et du recensement. Les pays intéressés seront informés dans le courant du mois d'avril ou de mai 1961 des dispositions à prendre pour visiter les installations mécanographiques du Caire et des facilités dont bénéficieront les participants.

#### V. Deuxième Conférence des statisticiens africains

Il est prévu que la deuxième Conférence des statisticiens africains s'ouvrira à Tunis, le 26 juin 1961. Il a été proposé, à la réunion de novembre, d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence les problèmes relatifs au statut des statisticiens des pays africains. De plus, le secrétariat a été prié de distribuer tous les documents importants de la Conférence, si possible, trois mois avant son ouverture, pour permettre aux pays participants de les étudier soigneusement et de donner à leur délégation des instructions sur chaque point.

##### Mesures d'exécution :

- i) Le statut des statisticiens a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la Conférence.
- ii) Le secrétariat mettra tout en oeuvre pour distribuer tous les documents importants de la Conférence avant la fin de la première semaine d'avril

- iii) Les pays qui préparent des programmes statistiques à long terme sont priés de les communiquer au secrétariat avant la fin du mois de mars pour lui permettre d'en assurer la reproduction et la distribution aux autres pays.

#### VI. Informations statistiques

Les participants ont manifesté leur intérêt pour la publication du secrétariat : "Informations statistiques" et ont estimé qu'elle devrait paraître à des intervalles rapprochés.

#### Mesures d'exécution :

- i) Il est prévu de publier les "Informations statistiques" trimestriellement en 1961
- ii) Les chefs des services statistiques sont priés de communiquer au secrétariat une liste des noms et adresses de personnes à qui les "Informations statistiques" doivent être envoyées régulièrement dans leur pays, en spécifiant, en regard de chaque adresse, le nombre d'exemplaires à envoyer.
- iii) Les nouvelles concernant les activités statistiques importantes de chaque pays doivent être régulièrement communiquées au secrétariat.